

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: - Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HOKOEX
Code du produit : 000000000062650969
UFI : FAMD-90QW-W00H-46FS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Biocide pour application industrielle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : THESEO FRANCE SAS
200, avenue de Mayenne
53000 Laval
France

Service responsable : +49 221 8885 2288
infosds@lanxess.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Pour une urgence multilingue 24/7, veuillez appeler
CHEMTREC EMEA : +44 20 3885 0382 et mentionner
CCN1018723.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
N-cyclopropyl-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine	66215-27-8 266-257-8	Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Avis de non-responsabilité : Les numéros CE commençant par 6, 7, 8 ou 9 dans ce document sont des numéros de liste ECHA utilisés à des fins internes et n'ont pas de signification légale en tant que numéros CE typiques dans les fiches de données de sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Consulter un médecin.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Savonner et rincer soigneusement la partie de peau exposée.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale si des symptômes d'irritation de l'oeil apparaissent et persistent.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons.
Ne jamais administrer quoique ce soit par voie orale si une victime perd connaissance, est sans connaissance ou est en proie à des convulsions.
Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau
Mousse
Poudre chimique sèche
Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Formation de gaz dangereux possible en cas d'incendie

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Information supplémentaire : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: - Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éloigner toute source d'ignition. Prévenir toute formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Aspirer la poussière à l'aide d'un appareil équipé d'un filtre HEPA et la placer dans un conteneur à déchets fermé et étiqueté. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

Éviter la formation de particules respirables.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé.
Éviter les sources d'ignition. Fixer et mettre à la terre les réservoirs et l'équipement. Ces mesures peuvent toutefois être insuffisantes pour décharger l'électricité statique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer conformément à la réglementation locale. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson.
Garder les conteneurs scellés jusqu'à l'emploi. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains
- Matériel : Caoutchouc nitrile - NBR
- Temps d'utilisation : < 60 min
- Matériel : Polychloroprène - CR
- Temps d'utilisation : < 60 min
- Matériel : Chlorure de polyvinyle - PVC
- Temps d'utilisation : < 60 min
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur.
- Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : granulés
- État physique : solide
- Couleur : blanc
- Odeur : aucun(e)
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point/ intervalle de fusion : 133 - 135 °C
- Point/intervalle d'ébullition : > 130 °C
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

Décomposition: oui
Se décompose au-dessous du point d'ébullition.

Inflammabilité : Non classé comme danger d'inflammabilité, Peut former un mélange poussière-air explosif.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : > 130 °C

pH : 7,5
Concentration: 1 %

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : complètement soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,064
Matière active

Pression de vapeur : négligeable

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

Taille des particules : 0,5 - 5 mm

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif
Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

Propriétés comburantes : Aucun effet comburant.

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Miscibilité avec l'eau : complètement miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur excessive.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants
Hypochlorite de sodium
Hypochlorite de calcium
Nitrites
Perchlorates
phosphore

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 180 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Composants:

N-cyclopropyl-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,27 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N-cyclopropyl-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N-cyclopropyl-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation des yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N-cyclopropyl-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine:

Type de Test : Test de Maximalisation
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagenicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N-cyclopropyl-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: équivoque

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N-cyclopropyl-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Résultat : négatif

Espèce : Souris
Voie d'application : Oral(e)
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N-cyclopropyl-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 20 mg/kg p.c./jour
Fertilité: NOAEL: 20 mg/kg p.c./jour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: - Pays / Langue: FR / FR

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 15 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: NOAEL: 45 mg/kg p.c./jour

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 90 g/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Valeur calculée

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia magna (Grande daphnie)): 250 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Valeur calculée

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CL50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 120 h
Remarques: Valeur calculée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,6 g/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Valeur calculée

Composants:

N-cyclopropyl-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.888 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Concentration nominale

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Concentration nominale

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Concentration nominale

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Scenedesmus subspicatus): 124 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 120 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Concentration nominale

NOEC (Scenedesmus subspicatus): < 100 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 120 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Concentration nominale

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 129 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Concentration nominale

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 31,3 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Concentration nominale

Toxicité pour les poissons : NOEC: 14 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

(Toxicité chronique) Durée d'exposition: 32 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,31 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui

NOEC: 0,016 mg/l
Durée d'exposition: 26 jr
Espèce: Chironomus riparius (Chironome)
Type de Test: Statique
Contrôle analytique: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

N-cyclopropyl-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 6 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Stabilité dans l'eau : Remarques: Stable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

N-cyclopropyl-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine:

Bioaccumulation : Remarques: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,064 (22 °C)
pH: 8

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible.
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations existantes aux niveaux fédéral, provincial et/ou local.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques sur les dangers et la manipulation. : Non dangereux pour le transport
Tenir à l'écart des denrées alimentaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable
- Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
- Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
- Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable
- Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers : N'est pas interdite ni/ou contrôlée
- Règlement (CE) No 273/2004 du Conseil relatif aux précurseurs de drogues : Non applicable
- Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable
- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: - Pays / Langue: FR / FR

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles : Non concerné
(Code de la sécurité sociale - Art. L461-2 à L461-7 et Art. R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement : non déterminé
(Code de l'environnement R511-9)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



HOKOEX

Version 1.0 Date de révision: 14.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012381 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Aquatic Chronic 3 H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont indiquées sur le côté gauche de la fiche de données de sécurité par une double barre noire aux endroits appropriés.